Agence Régionale de Santé Poitou-Charentes

Commune de JONZAC
Régularisation de l'usage de l'eau des forages du Roquet, de Thomazeau, de Champeau et d'Heurtebise pour la baignade au complexe des Antilles et pour la baignade Les Prés des Roches

DEMANDE D'AUTORISATION D'USAGE DEPOSEE PAR LA VILLE DE JONZAC

IDENTIFICATION DES EXPLOITANTS:

- exploitant des réseaux VEOLIA
- utilisateurs de l'eau, la Communauté de Communes de Haute Saintonge, et la ville de Jonzac

Forages non utilisés pour l'eau potable, usage limité aux loisirs sur:

- Le complexe aquatique des Antilles,
- Les bassins de la base de loisirs d'Heurtebise y compris la baignade Les Près des Roches,
- Le bassin du jet d'eau,
- Le bief du Moulin de chez Bret.

Circulation de l'eau industrielle séparée physiquement du réseau eau neuve par l'intermédiaire des bassins tampons.
Eau traitée autant que nécessaires pour répondre aux obligations réglementaires sur le plan sanitaire vis-à-vis de la baignade en piscine.

Utilisation en eau neuve est nécessaire pour:

- les 2 vidanges annuelles réglementaires des bassins,
- compenser les pertes par évaporation au niveau des bassins,
- le renouvellement quotidien d'eau fixé réglementairement pour garantir une qualité conforme pour la baignade indépendamment des traitements à mettre en œuvre,
- le lavage des filtres

ORIGINE ET CAPACITE DE PRODUCTION DES 5 FORAGES

Aquifère carbonaté du Coniacien – Turonien fonctionnant en système libre ou captif selon la position occupée au niveau de la structure locale.

Nappe établie à la faveur de fissures et chenaux karstiques plus ou moins interconnectés, conduisant à des débits de sources importants.

➔ Base de l'aquifère : le turonien inférieur, constitué de calcaires marneux, enrichi progressivement en carbonates et en débris divers

➔ Avec le Coniacien inférieur : essentiel de l'aquifère

La profondeur des forages est comprise entre 25 et 45 mètres

La capacité de pompage est au total de 280 m/h avec:

- 30 m3/h pour Champeau,
- 30 m3/h pour Heurtebise,
- 80 m3/h pour Thomazeau,
- 60 m3/h pour Roquet Bas 1
- 80 m3/h pour Roquet Haut 2

USAGES ET QUALITE SANITAIRE

Forage de Champeau:
- Arrosage des espaces verts du complexe Les Antilles,
- Apport d'eau chaude sur la baignade Les Près des Roches après réchauffage sur les Antilles,
- Fourniture d'eau froide sur le plan d'eau de pêche de la base de loisirs.

Forage d'Heurtebise:
- Alimentation en eau de la baignade Les Près des Roches.

Forage Thomazeau:
- Alimentation pour partie des bassins du complexe Les Antilles.

Forages du Roquet:
- Alimentation des bassins du complexe Les Antilles

- La qualité des eaux brutes est bonne. Elle est compatible avec les usages actuels et projetés sur les bassins du complexe Les Antilles et la baignade Les Près des Roches.

- La qualité des eaux au point d'usage est très satisfaisante. Les résultats du suivi mensuel réalisé par l'ARS sur les 10 bassins du complexe Les Antilles et les 5 suivis réalisé en juin, juillet et août sur la baignade Les Près des Roches le confirment.

A l'issu de la saison 2013, cette baignade a été classée excellente.

Les besoins et la justification de l'utilisation de cette ressource.

Les besoins :

- pour le remplissage réglementaires des bassins 2 fois par an (2x3200m3),
- pour l'entretien normal des bassins 160 m3/j soit 58 400 m3/an,
- pour l'arrosage des espaces verts (36 000m3/an),
- pour la base de loisirs (baignade, etc…)

Le volume global est de l'ordre de 100 000m/an

La décision d'affecter les forages « Pré de Beaulieu » « F2 Beaulieu » à la seule alimentation du réseau AEP, a donc conduit la collectivité à utiliser les autres ressources existantes pour les besoins autres que l'AEP.

Conclusion:

La qualité des eaux brutes et aux points d'usage, le respect des normes au niveau des différents usages baignade par la mise en œuvre des traitements réglementés adaptés, la protection de la ressource contre les risques de contamination superficielle sont autant d'éléments favorables pour autoriser la collectivité à continuer d'utiliser les eaux des 5 forages précités, sous réserve d'un contrôle réglementaire périodique.

Je vous remercie pour votre attention.